

Projet de parc éolien sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville

Compte rendu de la réunion de Comité de liaison du projet de parc éolien Les Champs Vivants du 23 septembre 2025.

CONTEXTE : Dans le cadre du développement du projet de parc éolien Les Champs Vivants dont la zone d'implantation potentielle est située sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville, la société SEIDER, qui porte le projet aux côtés du groupe Lhotelier, a proposé (par courrier en date du 4 juillet 2025) aux communes et aux communautés de communes directement concernées de constituer un comité de liaison afin d'instaurer un dialogue très tôt dans la phase de développement. Suite à cette proposition, les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville ont accepté de désigner des membres pour participer à ce comité. A la date de la réunion, les communautés de communes contactées n'ont pas répondu directement à la sollicitation. La Communauté de communes Bray-Eawy a toutefois confié sa représentation au maire de La Crique.

La société SEIDER souhaitait organiser une première réunion de comité de liaison avec les élus, avant le lancement des études et avant la diffusion des supports d'information au grand public.

PARTICIPANTS :

- Représentants de la commune de Bracquetuit :
 - o Monsieur Pascal Vallée, Maire
- Représentants de la commune de La Crique :
 - o Monsieur Jacques Vacher, Maire
 - o Monsieur Christophe Coquatrix, 1^{er} adjoint
 - o Monsieur Hubert, Conseiller municipal
- Représentants de la commune de Grigneuseville :
 - o Patrick Vallée, Maire
 - o Philippe Vallée, 1^{er} adjoint
- Représentants du porteur de projet (SEIDER) :
 - o Louis Courseaux, Médiateur foncier
 - o Pierrick Guilbart, Directeur du pôle Normandie
 - o Thibaud Grandsire, Chef de projets

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement du comité
- Rappel des caractéristiques de la zone du projet
- Installation du mât de mesure
- Lancement des études environnementales : contenu et calendrier prévisionnel
- Information du public
- Potentielles retombées locales liées au projet éolien
- Questions diverses

COMPTE RENDU :

Début de la réunion : 19h10 :

M. Grandsire, pour la société SEIDER, ouvre la réunion en remerciant les communes d'avoir désigné des membres pour participer à ce comité de liaison. Il remercie également Monsieur le Maire de La Crique d'avoir accepté d'accueillir la tenue de cette première réunion du comité. Il est d'emblée rappelé que la participation à ce comité de liaison ne vaut pas acceptation du projet. Les participants confirment qu'ils ont accepté de participer sous cette condition et que l'important pour eux est de pouvoir bénéficier d'un maximum d'information sur le projet qu'ils pourront ensuite communiquer à leurs administrés.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, un échange s'engage sur l'historique local concernant l'éolien. Il est indiqué par les élus de La Crique qu'un projet porté par la société EnergieTeam avait été envisagé il y a plus de dix ans. Il aurait été question d'un projet pouvant porter sur une dizaine d'éoliennes. A l'époque, la commune n'avait pas donné suite notamment du fait de la répartition des retombées fiscales qui à l'époque était visiblement de l'ordre de 10% pour la commune et 90% pour l'intercommunalité.

L'équipe Seider précise que les règles de fiscalité ont évolué et qu'aujourd'hui la répartition est plutôt de l'ordre de 20% pour le département, 30% pour la commune et 50% pour l'intercommunalité. M. Vacher évoque le fait que la Communauté de communes Bray-Eawy a pris des dispositions pour qu'une partie de la fiscalité due à l'intercommunalité soit réorientée vers la commune accueillant des éoliennes.

M. Vacher en profite pour exprimer l'opposition inconditionnelle de la commune à l'éventuelle implantation d'éolienne sur la partie à l'est de la route départementale D151 en direction du Fort.

M. Grandsire propose de dérouler la réunion selon l'ordre du jour proposé et commence par revenir sur le sujet du fonctionnement du comité de liaison.

Il rappelle l'objectif du comité qui est de faciliter le dialogue avec les élus des communes concernées par le projet et de leur assurer une information régulière.

Il répète que la participation à ce comité ne vaut pas adhésion au projet. Les représentants des communes présents soulignent ce fait et précisent qu'ils ont accepté de participer à ce comité pour être bien informés sur le sujet d'un projet qui les concerne et pour lequel le pouvoir de décision appartient au préfet et pas aux communes. Les élus présents ont parfaitement conscience du fait que c'est l'Etat qui attribue les autorisations environnementales et que les communes ne sont pas totalement décisionnaires sur la question de l'implantation d'un parc éolien et qu'en participant à ce comité, ils souhaitent s'assurer que si un parc éolien venait à voir le jour, celui-ci puisse générer des retombées locales allant au-delà de la fiscalité et bénéficiant directement à leurs administrés.

M. Grandsire, poursuit sur le fonctionnement du comité de liaison et indique que sa composition peut évoluer, qu'aujourd'hui seules les communes concernées par une éventuelle implantation d'éoliennes ont été sollicitées mais qu'il est tout à fait envisageable d'y faire entrer d'autres membres.

Afin d'enrichir les débats au sein du comité, il est également tout à fait envisageable de faire appel à des personnes extérieures au comité pour venir apporter leur témoignage ou leur expertise.

M. Grandsire, précise ensuite que, même si SEIDER, en tant que porteur de projet, animera les réunions du comité, chaque membre est force de proposition et est libre de soumettre ses idées au comité.

Un débat est ensuite engagé par M. Vacher sur les motivations de chacune des communes à participer au comité de liaison et sur le fait de soutenir ou non le projet.

Le maire de Bracquetuit indique que sa commune est jusqu'alors plutôt favorable aux projets éoliens, pas seulement du fait des retombées pour les communes mais aussi sur le principe du développement d'un mix énergétique intégrant des énergies renouvelables dont de l'éolien. Sur cette base, la commune de Bracquetuit a déjà soutenu le développement d'un projet sur sa commune. Il précise d'ailleurs qu'il verra une éolienne du projet déjà en cours de développement sur Bracquetuit depuis chez lui.

Les représentants de la commune de Grigneuseville exposent quant à eux un avis équilibré sur le sujet de l'éolien. Au début un peu réticents, ils ont constaté le développement de projets aux frontières de leur commune sans que cela ne génère la moindre retombée économique pour elle. Les élus sont donc prêts à étudier le développement d'éoliennes sur leur territoire si la collectivité peut en tirer bénéfices.

M. Vacher et M. Coquatrix, pour la commune de La Crique, expriment plus de réticences quant à l'éventualité de l'implantation d'un parc éolien sur leur commune mais constatent également le développement de projets en limite de territoire communal avec pour exemple vécu le parc éolien de Montreuil-en-Caux qui est éloigné du bourg de Montreuil et qui présente finalement une visibilité plus importante depuis La Crique.

M. Grandsire, de SEIDER, rappelle bien que quelles que soient les motivations qui amènent à accepter ou non un éventuel projet éolien, c'est SEIDER qui est à l'initiative du projet et que ni la commune de Bracquetuit ni la commune de Grigneuseville n'ont été proactives sur l'émergence de ce dossier. Il s'agit bien du développement d'un projet par une société privée, SEIDER, qui intervient dans un cadre de développement des énergies renouvelables souhaité au niveau national par l'Etat français mais aussi au niveau européen et traduit au travers de lois telles que la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Pour reprendre le déroulé de la réunion et clore le sujet du fonctionnement du comité, il est aussi précisé que, dans un esprit de transparence, les échanges qui entrent dans le cadre des réunions du comité feront l'objet d'un compte rendu qui sera publié sur le site internet du projet.

Les représentants de SEIDER passent ensuite à la présentation des caractéristiques de la zone, dont les contours respectent l'éloignement réglementaire de 500m aux habitations.

Un premier travail cartographique a été réalisé (voir support de présentation en annexe), mettant en évidence le potentiel intéressant de la zone pour le développement éolien. Ce travail préliminaire devra toutefois être complété par les études qui débiteront à la mi-octobre 2025, afin de déterminer plus précisément la faisabilité d'une implantation d'éoliennes.

En découvrant la zone d'implantation potentielle, Monsieur Vacher exprime très rapidement une opposition ferme à tout développement d'éoliennes entre les départementales D151 et D15.

De manière générale, il s'oppose à tout développement à l'est de la route D151 pour éviter un effet d'écrasement à l'entrée de La Crique.

L'équipe SEIDER prend bonne note de cet avis et indique toutefois que les études préalables à l'éventuelle implantation d'éoliennes doivent être réalisées sur l'intégralité de la zone d'implantation potentielle présentée sur la carte. Il est précisé qu'au-delà des études

environnementales, une étude paysagère sera réalisée et que les enjeux paysagers font partie intégrante de l'étude d'impacts qui doit être transmise aux services de l'Etat qui instruisent le dossier de demande d'autorisation environnementale et autorisent ou non l'implantation d'éoliennes.

M. Grandsire reprend la présentation en indiquant que le démarrage des études sera matérialisé par l'installation prochaine d'un mât de mesure de 100m de haut sur la zone afin de récolter des données de vent ainsi que des données sur les chauves-souris éventuellement présentes sur le site. Une présentation du mât est faite en décrivant l'emplacement retenu, les travaux nécessaires à son installation, le temps de montage (2 à 3 jours) et les instruments de mesure que l'on peut y trouver.

L'installation de ce mât doit intervenir à la mi-octobre.

Les représentants de la commune de La Crique interrogent SEIDER sur la voie d'accès qui sera utilisée pour acheminer le mât de mesure jusqu'au site d'installation. Il est indiqué que le mât sera amené en passant par le chemin allant de Bracquetuit à La Crique et que les engins nécessaires à l'installation passeront ensuite par une parcelle agricole privée.

SEIDER précise que les engins utilisés sont principalement des véhicules légers ou des engins agricoles.

M. Grandsire, pour la société SEIDER, précise que les études à mener portent sur plusieurs aspects.

Sont réalisées, sur différentes périodes, des études sur les oiseaux, des études sur les chauves-souris, des études sur la faune et la flore, des études paysagères et des études acoustiques.

M. Guilbart, représentant de l'entreprise SEIDER, aborde en détail la question de l'acoustique, en soulignant qu'il s'agit d'un sujet sensible qui nécessite une campagne de mesure pour déterminer le plus finement les potentiels impacts et les mesures à mettre en place pour s'assurer du respect des normes acoustiques en la matière.

M. Guilbart précise que les parcs éoliens sont des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et qu'à ce titre, ils sont surveillés par des inspecteurs ICPE agissant pour le compte de la DREAL et ayant la capacité de suspendre les autorisations environnementales si les normes ne sont pas respectées.

M. Leplicher, conseiller municipal de La Crique, indique qu'il habite à 800m d'une éolienne et témoigne qu'il n'a jamais rien entendu depuis chez lui.

M. Grandsire détaille ensuite le contenu des études et précise le calendrier d'exécution. Les études et l'évaluation des impacts potentiels du parc éolien devrait être réalisés entre l'hiver 2025/2026 et l'automne 2027. Un dossier de demande d'autorisation s'appuyant sur les résultats de ces études sera ensuite constitué pour être soumis aux services de l'Etat.

Si ce dossier s'avérait recevable, une consultation du public serait alors organisée. Le préfet s'appuiera sur les éléments du dossier et sur le résultat de la consultation publique pour prendre sa décision.

Des mesures pourront également être proposées dans le dossier pour par exemple renforcer un masquage végétal ou améliorer des problématiques hydrauliques.

M. Vacher, Maire de La Crique, interroge sur le balisage nocturne des éoliennes qu'il considère être une nuisance. L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que les parcs éoliens seraient plus facilement acceptés si cet aspect était mieux traité.

SEIDER précise que ce balisage lumineux est lié à la réglementation aéronautique et que les développeurs éoliens n'ont pas de marges de manœuvre. Les seules possibilités seraient de

faire évoluer les choses au niveau du législateur sachant que des solutions techniques permettant de réduire cet impact sont déjà utilisées à l'étranger.

Les représentants de SEIDER abordent ensuite le sujet de l'information du public. L'ensemble des participants souligne l'importance d'une information claire et précise à destination des citoyens. Les élus présents expriment par ailleurs la nécessité d'avoir le plus d'information possible à leur niveau afin de pouvoir aussi expliquer certains aspects du projet à leurs administrés si des questions leurs sont posées.

Seider s'engage sur ce point et présente ensuite les actions qui sont à ce jour prévues afin d'assurer une information la plus large possible des citoyens et des élus.

Il est précisé que ces propositions sont présentées aux membres du comité de liaison, lesquels restent libres de suggérer d'autres modalités complémentaires. Parmi les actions d'information, SEIDER a prévu en premier lieu de diffuser à sa charge un bulletin d'information (cf annexes) dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville. La diffusion est prévue à partir du 1er octobre, en amont de l'installation du mât de mesure, afin d'informer les riverains du projet suffisamment tôt avant l'apparition de cet élément visible dans le paysage. D'autres bulletins d'information seront ensuite publiés à chaque étape majeure de l'avancement du projet.

Parallèlement, un site internet dédié permet de suivre l'actualité du projet en temps réel. Mis en ligne le 23 septembre, il propose notamment un formulaire de contact permettant aux citoyens de poser leurs questions ou de faire part de leurs avis directement à l'équipe en charge du dossier. M. Grandsire précise que les comptes rendus du comité de liaison y seront également publiés.

Le site est accessible à l'adresse suivante : www.parcéolien-leschampsvivants.fr

M. Grandsire indique qu'une permanence publique sera probablement organisée d'ici la fin de l'année pour permettre aux citoyens de venir à la rencontre de l'équipe projet.

SEIDER présente ensuite sa volonté d'ancrage local avec la possibilité de nouer des liens avec les associations locales ou de proposer des partenariats afin de parrainer des actions pédagogiques ou d'information en milieu scolaire sur les thématiques du développement durable.

Il est précisé par les élus présents que seules Grigneuseville et Bracquetuit ont encore une école et que les enfants de La Crique sont quant à eux scolarisés sur Bellencombre dans le cadre d'un SIVOS. Une telle initiative nécessiterait donc un rapprochement avec l'école de Bellencombre.

La discussion se poursuit ensuite sur le thème des retombées économiques locales potentielles liées à l'implantation d'un parc éolien.

M. Grandsire présente le cadre fiscal associé à l'accueil d'éoliennes sur le territoire d'une commune. Il précise que ce dispositif ne relève pas de la société SEIDER, mais repose exclusivement sur la fiscalité en vigueur définie par le Code général des impôts. Les exploitants de parcs éoliens sont en effet soumis à plusieurs types de taxes locales, en complément de l'impôt sur les sociétés et des contributions versées au Département. En règle générale, la répartition des recettes fiscales issues de ces installations s'établit comme suit : environ 50 % sont attribués à l'intercommunalité, 30 % à la commune d'implantation, et 20 % au département.

L'évocation de ce sujet permet de rappeler que le projet se fait en codéveloppement avec le Groupe Lhotellier qui, tout comme SEIDER, apporte une grande attention à ce que les projets développés soient des projets de territoire et soient synonymes de retombées locales qui ne se limitent pas à la fiscalité due.

SEIDER et le groupe Lhotellier travaillent déjà sur un autre projet éolien à proposer un partage de la valeur en faisant bénéficier les riverains de l'électricité produite localement et sont tout à fait ouverts à la discussion sur ce sujet.

M. Vacher et les autres élus, insistent sur l'importance de ces retombées locales qui doivent être les plus directes pour les citoyens. Ils mentionnent par ailleurs la présence d'entreprises sur leur territoire qui pourraient même intervenir dans le cadre d'un éventuel chantier éolien.

SEIDER évoque d'autres possibilités de retombées avec les éventuelles conventions de servitudes ou de voirie et d'éventuelles mesures d'accompagnement en lien avec la transition énergétique ou le développement durable.

Les élus réagissent en indiquant qu'il est important que le chantier éolien ne vienne pas détériorer l'état des routes. Ils indiquent avoir constaté une dégradation de la chaussée du fait du chantier éolien de Montreuil-en-Caux.

M. Grandsire répond que théoriquement, le commanditaire du chantier se doit de remettre en état la chaussée et indique que les conventions de voiries mises en place entre le développeur et les communes peuvent justement permettre de définir très clairement les conditions d'utilisation de la voirie communale. La réflexion autour de ces conventions peut être lancée bien en amont du chantier afin de s'assurer que les choses soient bien encadrées le moment venu.

Concernant les mesures d'accompagnement, le porteur du projet réaffirme sa volonté de dialoguer avec les communes afin que l'implantation du parc éolien puisse s'inscrire dans une dynamique de soutien à leurs initiatives, notamment celles en lien avec la transition énergétique.

Les élus de La Crique évoque une parcelle sur laquelle ils souhaiteraient étudier l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Enfin, la législation impose depuis plusieurs années aux porteurs de projets éoliens de proposer aux collectivités concernées de participer au capital de la société de projet créée à l'occasion du lancement du parc. Cette possibilité d'entrée au capital peut générer des retombées financières significatives pour les communes. Le porteur du projet précise que, conformément à la loi, les communes seront consultées à ce sujet lors de la création de la société de projet.

En attendant, SEIDER reste à la disposition des élus pour étudier les différentes options envisageables.

La présentation étant achevée, les représentants du porteur de projet proposent d'ouvrir une séance de questions-réponses.

Aucune question supplémentaire n'étant posée, la réunion est levée.

Fin de la réunion : 21h45

ANNEXES

- Support de présentation
- Courrier de sollicitation
- Formulaires de désignation des membres
- Bulletin d'information n°1

Mairie de XXXX
Monsieur le Maire, XXXXXX XXXXX
XXX XXXXXXX XXXXXX
76XXX XXXXXXXXXXXXX

À Bois Guillaume, le 04/07/2025

Objet : Mise en place d'un comité de liaison - Développement éolien sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville – Parc éolien Les Champs Vivants

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La société SEIDER, basée à Bois-Guillaume, étudie depuis plusieurs années le potentiel de développement éolien sur la Seine-Maritime.

Comme nous vous l'avons indiqué lors de nos précédents échanges, nous avons identifié une zone d'implantation potentielle pour un parc éolien sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville et nous nous apprêtons à lancer les études environnementales qui viendront, ou non, confirmer la faisabilité d'un parc éolien à cet endroit.

Nous souhaitons que le développement de ce projet se fasse le plus en transparence possible avec les acteurs du territoire et sommes particulièrement attentifs à l'information à destination des élus qui peuvent être confrontés aux questions de leurs administrés concernant le projet en cours.

Nous vous proposons par conséquent de constituer dès à présent un comité de liaison afin de partager l'information et de permettre le dialogue le plus large possible avec les élus concernés par le projet éolien, très tôt dans sa phase de développement, et quel que soit leur positionnement.

Nous proposons que ce comité soit composé de :

- Un ou des représentants du porteur de projet
- Un ou des représentants de chaque commune d'implantation potentielle
- Un ou des représentants de chaque EPCI concernée

Sans que cette liste soit exhaustive, les sujets qui pourront être discutés au sein de ce comité de liaison sont les suivants :

- Enjeux environnementaux et patrimoniaux locaux
- Modalités d'information et de communication auprès des citoyens
- Actualité du projet et avancement des études
- Caractéristiques techniques et objectifs du projet
- Retombées économiques locales

Ce comité de liaison est une instance que nous voulons mettre en place volontairement afin de favoriser le dialogue avec les élus des communes et intercommunalités directement concernées par le projet, et est une préfiguration du comité de projet qui devra être mis en place ultérieurement si le résultat des études confirme la pertinence d'installer un parc éolien sur la zone identifiée et qu'un dossier de demande d'autorisation environnemental venait à être soumis au préfet.

Les modalités et la composition de ce comité de projet sont définies par le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie.

Chacune des entités citées plus haut est invitée à manifester sa volonté de participer à ce comité de liaison en désignant son ou ses représentants via le formulaire joint à ce courrier.

Nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer le formulaire par courrier au 84 rue Louis Blériot, 76230 Bois-Guillaume ou par courriel à l'adresse thibaud.grandsire@seider-energies.com **avant le 8 août 2025**.

Nous prévoyons la tenue du premier comité de liaison préalablement à la pose du mât de mesure anémométrique qui devrait, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, être installé à l'automne 2025.

Je vous remercie par avance de votre retour concernant l'opportunité de participation à ce comité et me tiens à votre entière disposition pour toute question.

Certain de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les plus respectueuses.

Thibaud Grandsire
Chef de projets
06 40 99 42 41
thibaud.grandsire@seider-energies.com

COMITE DE LIAISON – PROJET EOLIEN LES CHAMPS VIVANTS

Désignation des membres

Je soussigné(e), _____, dument habilité(e) à représenter le/la _____, en tant que _____ souhaite que ma collectivité soit associée au comité de liaison relatif au projet de parc éolien Les Champs Vivants, situé sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville et désigne la/les personne(s) suivante(s) en tant que membre(s) du comité :

Nom	Prénom	Contact (adresse courriel et/ou postale)

Les coordonnées collectées sont uniquement dédiées à l'envoi des invitations aux réunions du comité et des comptes rendus de réunions.

Les conseillers municipaux/communautaires désignés via ce formulaire recevront directement les invitations aux réunions et les comptes rendus. La liste des membres pourra être complétée et les réunions du comité de liaison restent dans tous les cas ouvertes à tous les élus même non-inscrits.

En aucun cas, la simple participation aux réunions du comité de liaison ne pourra être considérée comme prouvant une quelconque adhésion au projet. Ce comité ayant pour but principal le partage d'information et l'échange entre les élus et le porteur de projet.

Fait à _____, le _____

Signature

DÉVELOPPEMENT, INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES ET ÉOLIENNES



COMITÉ DE LIAISON

PROJET LES CHAMPS VIVANTS SUR LES COMMUNES DE
BRACQUETUIT, LA CRIQUE ET GRIGNEUSEVILLE



23 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

- ☐ **Fonctionnement du comité**
- ☐ **Rappel des caractéristiques de la zone du projet**
- ☐ **Installation du mât de mesure**
- ☐ **Lancement des études environnementales**
 - ☐ Contenu et calendrier prévisionnel
 - ☐ Déroulement de la procédure d'autorisation environnementale
- ☐ **Information du public**
 - ☐ Diffusion de supports de communication
 - ☐ Actions et calendrier de la concertation locale
 - ☐ Partenariats locaux d'adhésion au projet
- ☐ **Retombées locales**
 - ☐ Financement participatif
 - ☐ Fiscalités et participation au projet
- ☐ **Questions diverses**



FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LIAISON

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LIAISON

Comité de liaison du projet de parc éolien Les Champs Vivants :

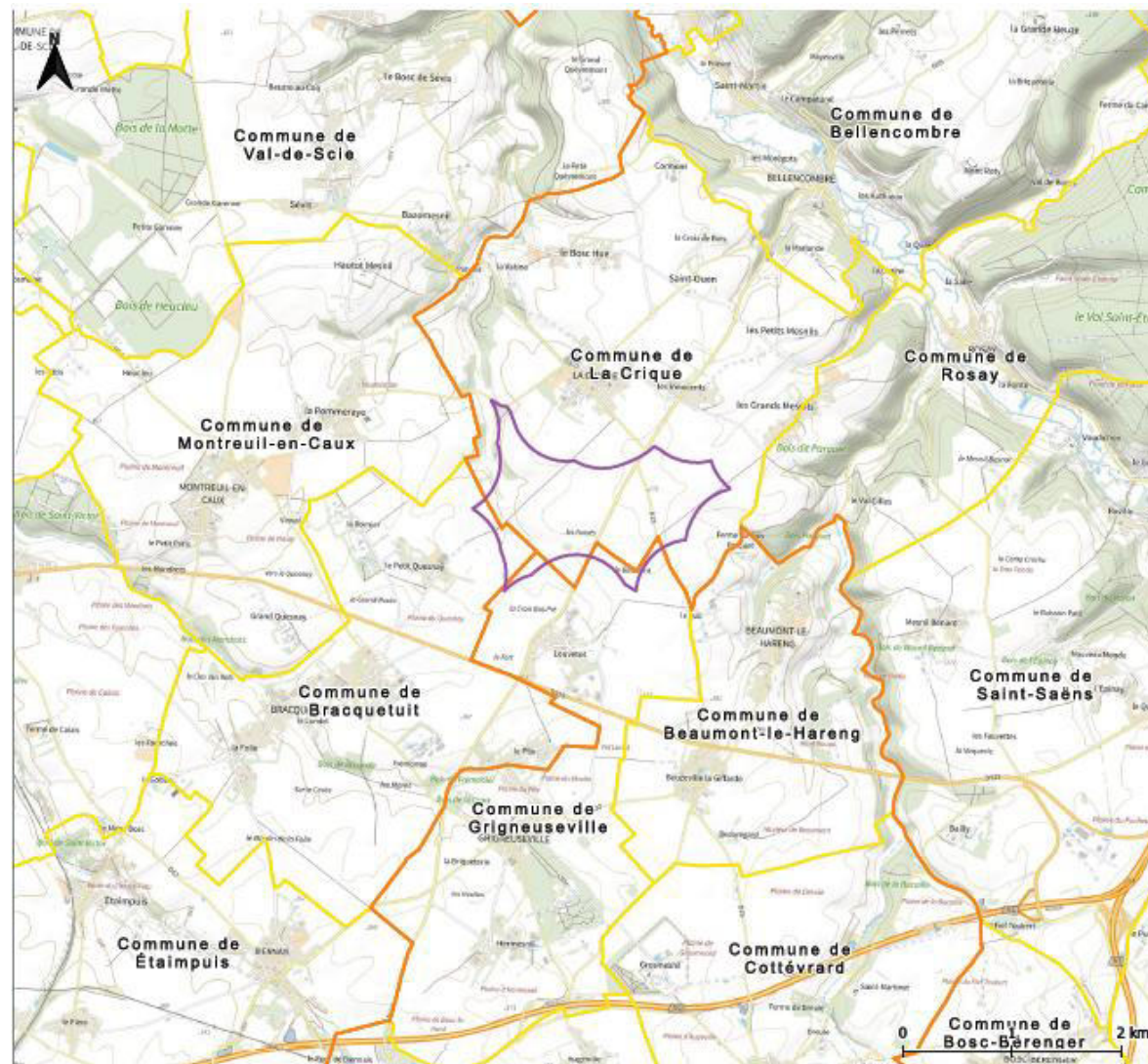
- Assurer une information régulière des élus sur l'avancement du projet
- Faciliter le dialogue entre porteur du projet et élus locaux
- Une participation au comité ne vaut pas adhésion au projet
- Une composition amenée à évoluer si besoin :
 - Les communes et l'EPCI directement concernées par le projet sont conviées
 - Elargissement à d'autres communes envisageables
 - Invitation d'experts ou tiers si l'un des membres le juge nécessaire (retours d'expérience d'élus, intervention d'associations, ...)
- Chaque membre est force de proposition
- Une instance complémentaire du Comité de projet imposé par l'Etat
- Chaque comité de liaison fera l'objet d'un compte rendu qui sera publié sur le site internet du projet



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



CRI - Présentation de la zone

Communes concernées : Bracquetuit, Grigneuseville, La Crique

Limites administratives :

- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite d'EPCI
- Limite communale

Parc éolien :

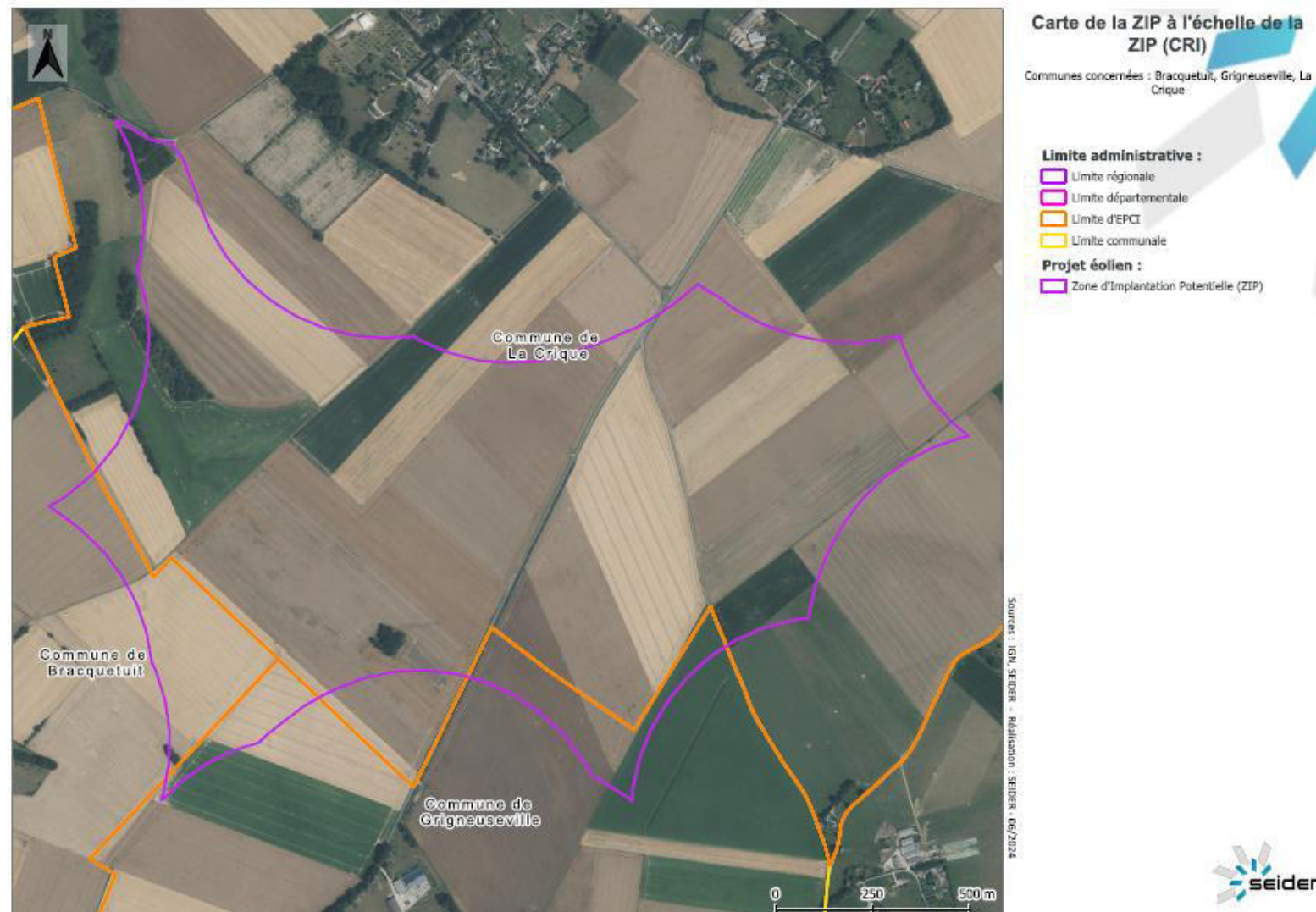
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Sources : IGN, Seider - Réalisation : Seider - 07/2025



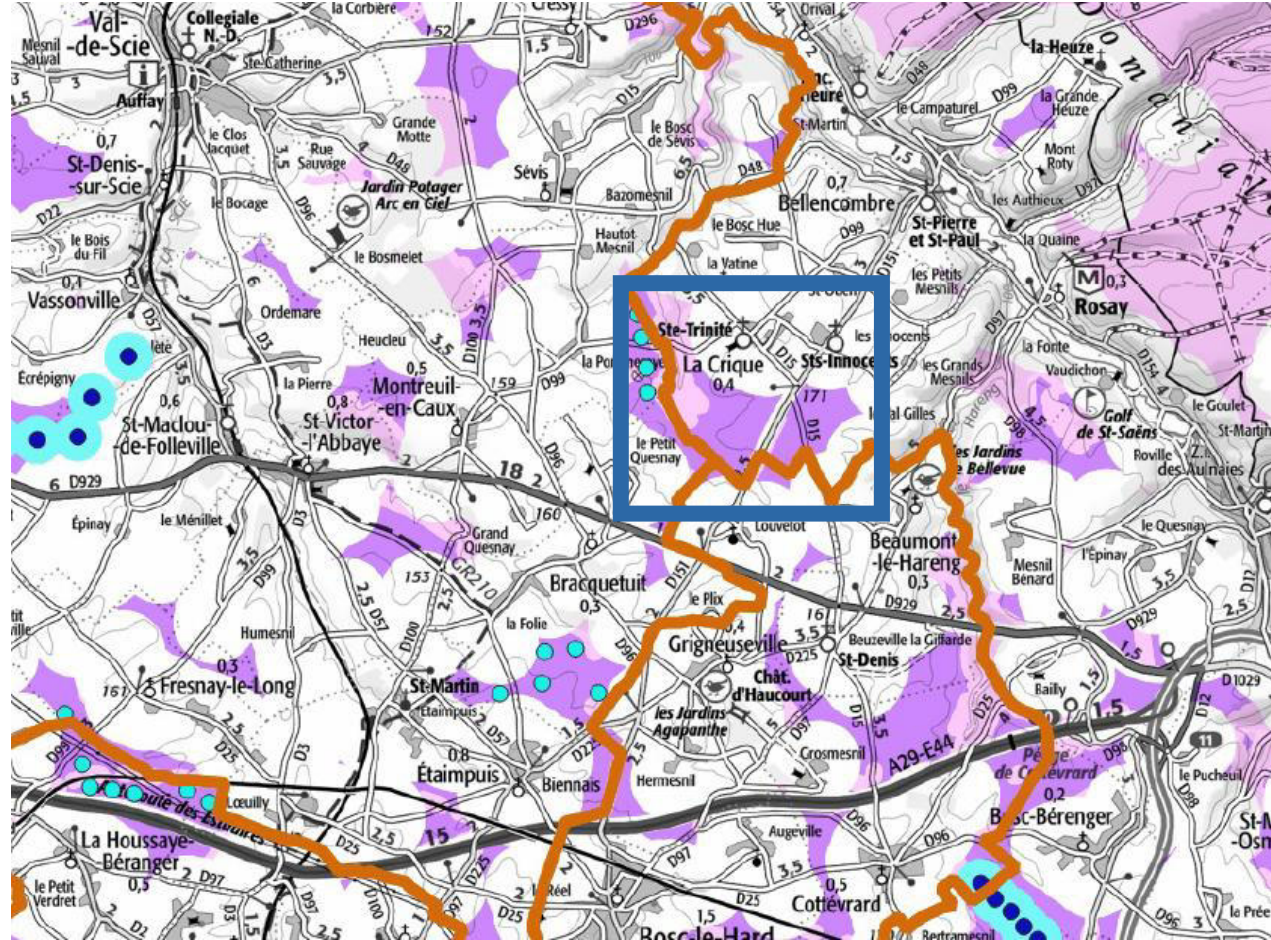
RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



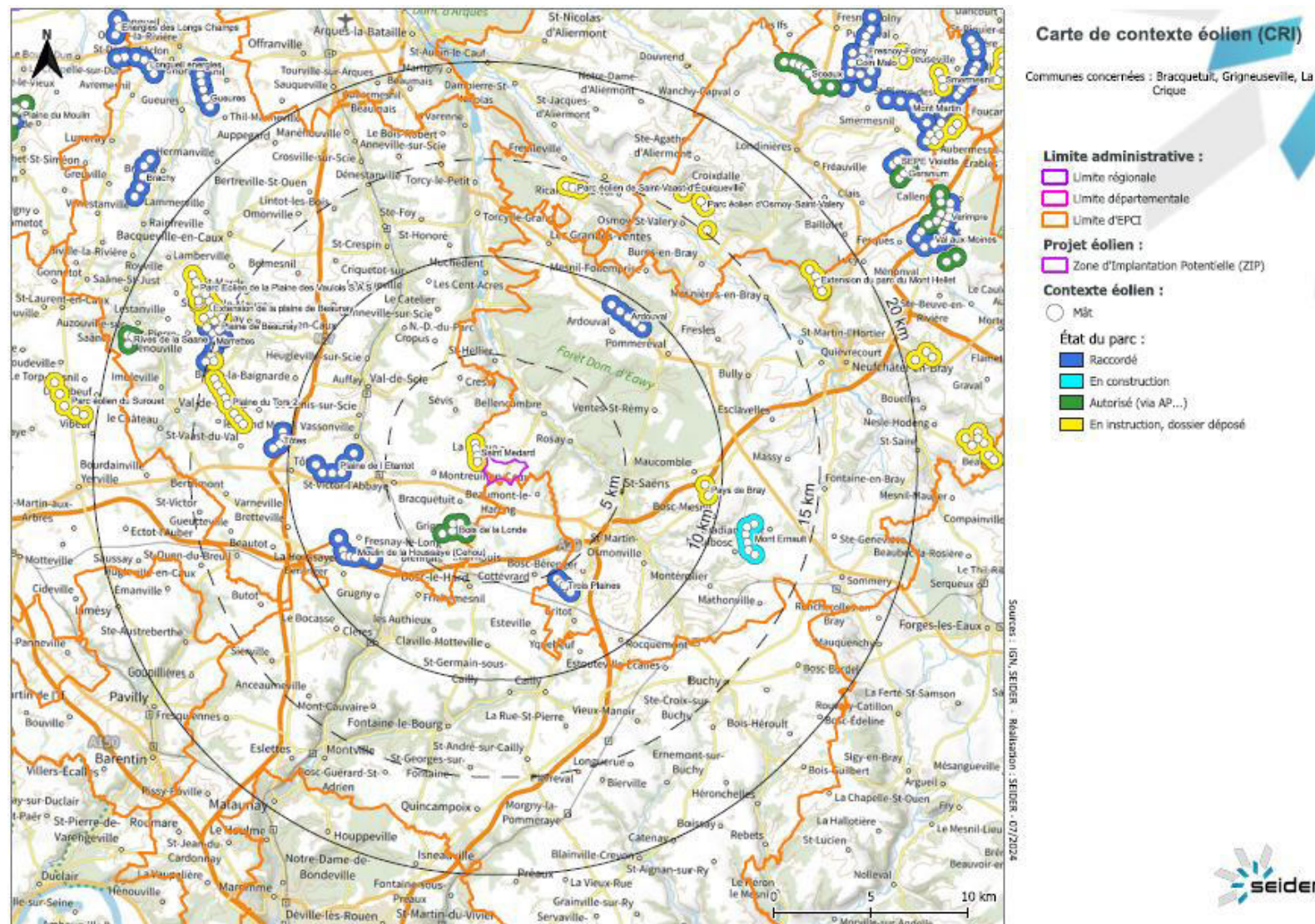
RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Zone identifiée par les services de l'Etat comme étant propices au développement de l'éolien



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

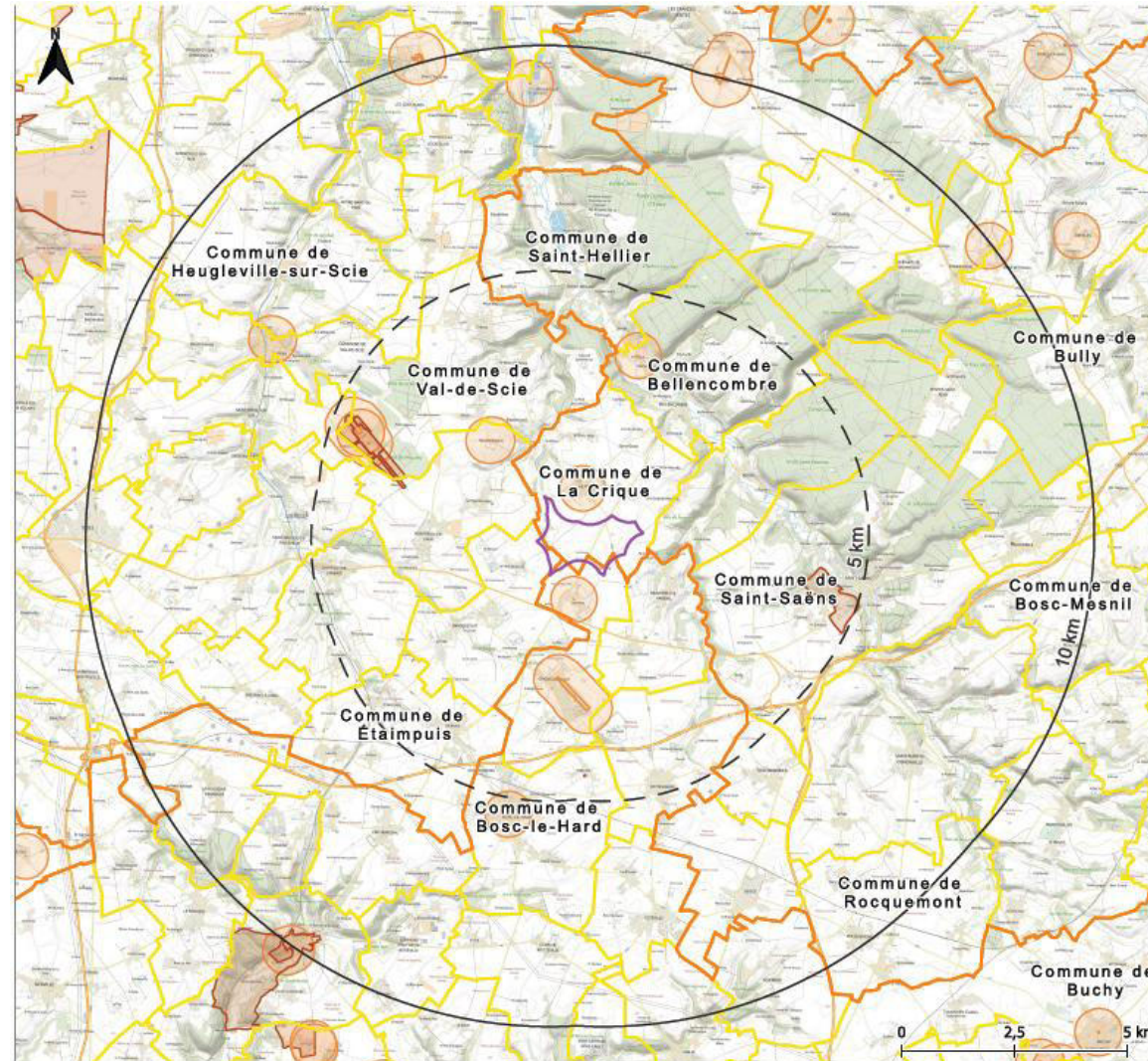
Contexte éolien autour de la zone



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

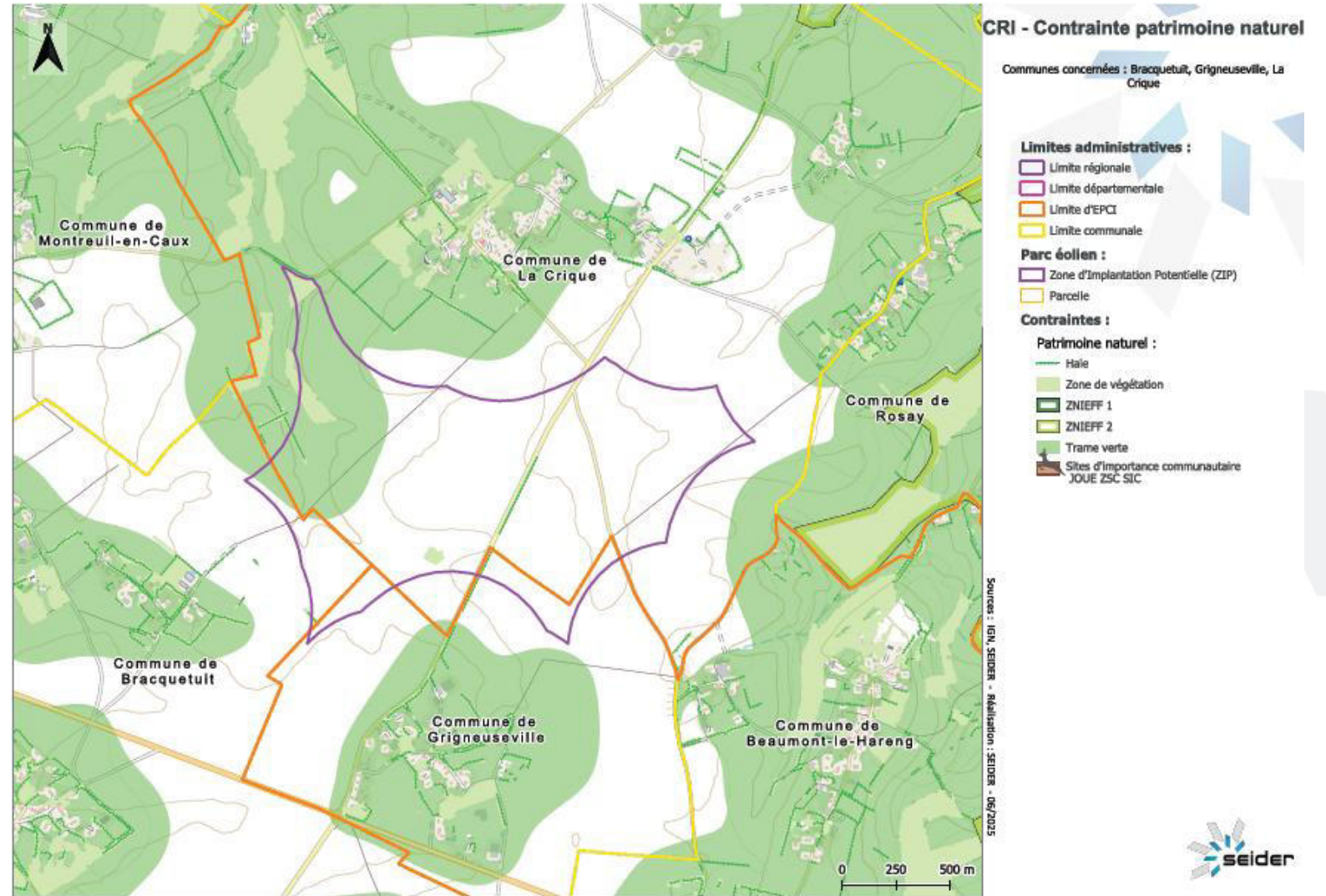
Un premier état des lieux du patrimoine qui laisse apparaître des enjeux modérés

Les études viendront approfondir cette analyse



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

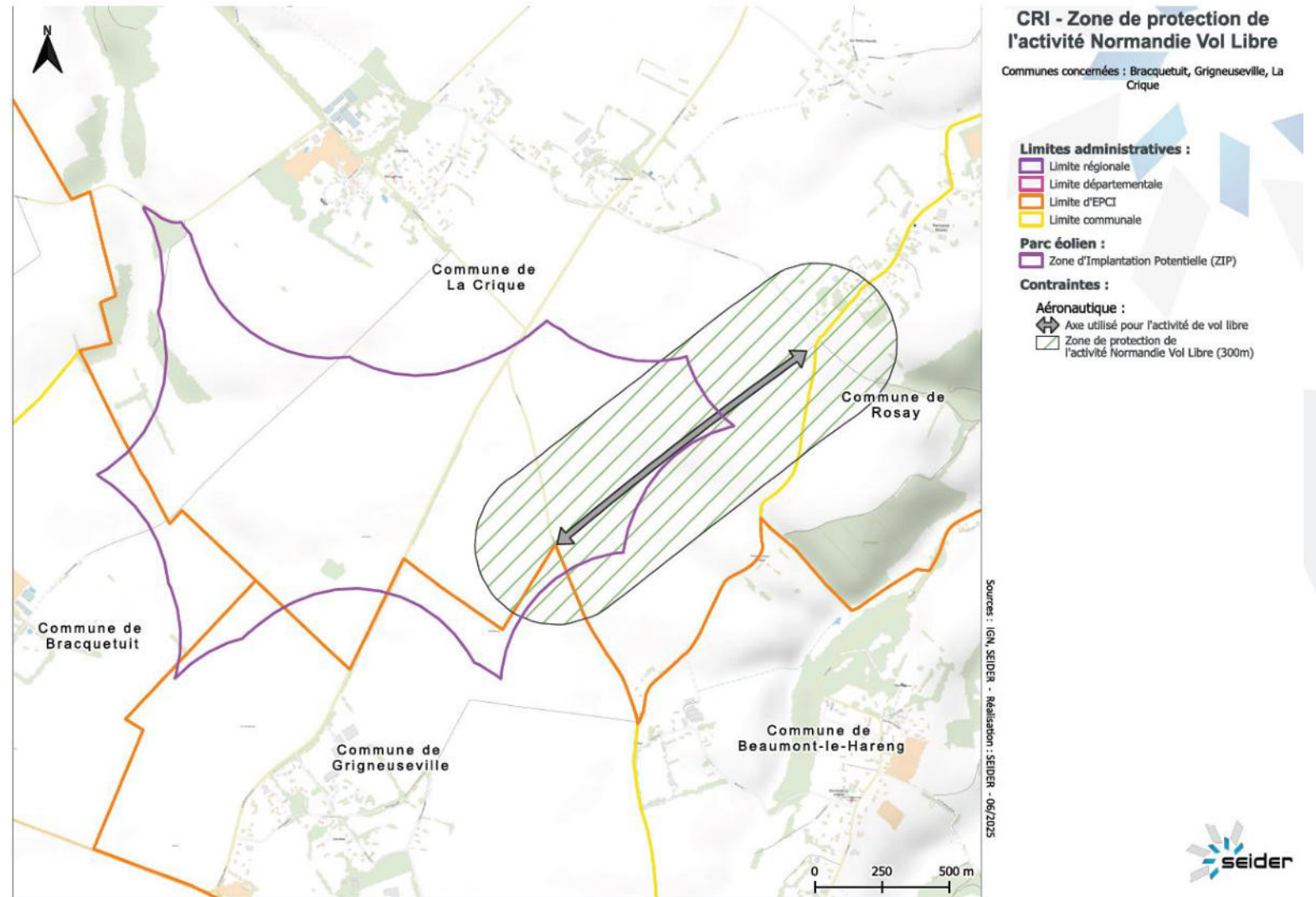
Les enjeux
environnementaux les
plus forts localisés au
nord-ouest de la zone



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

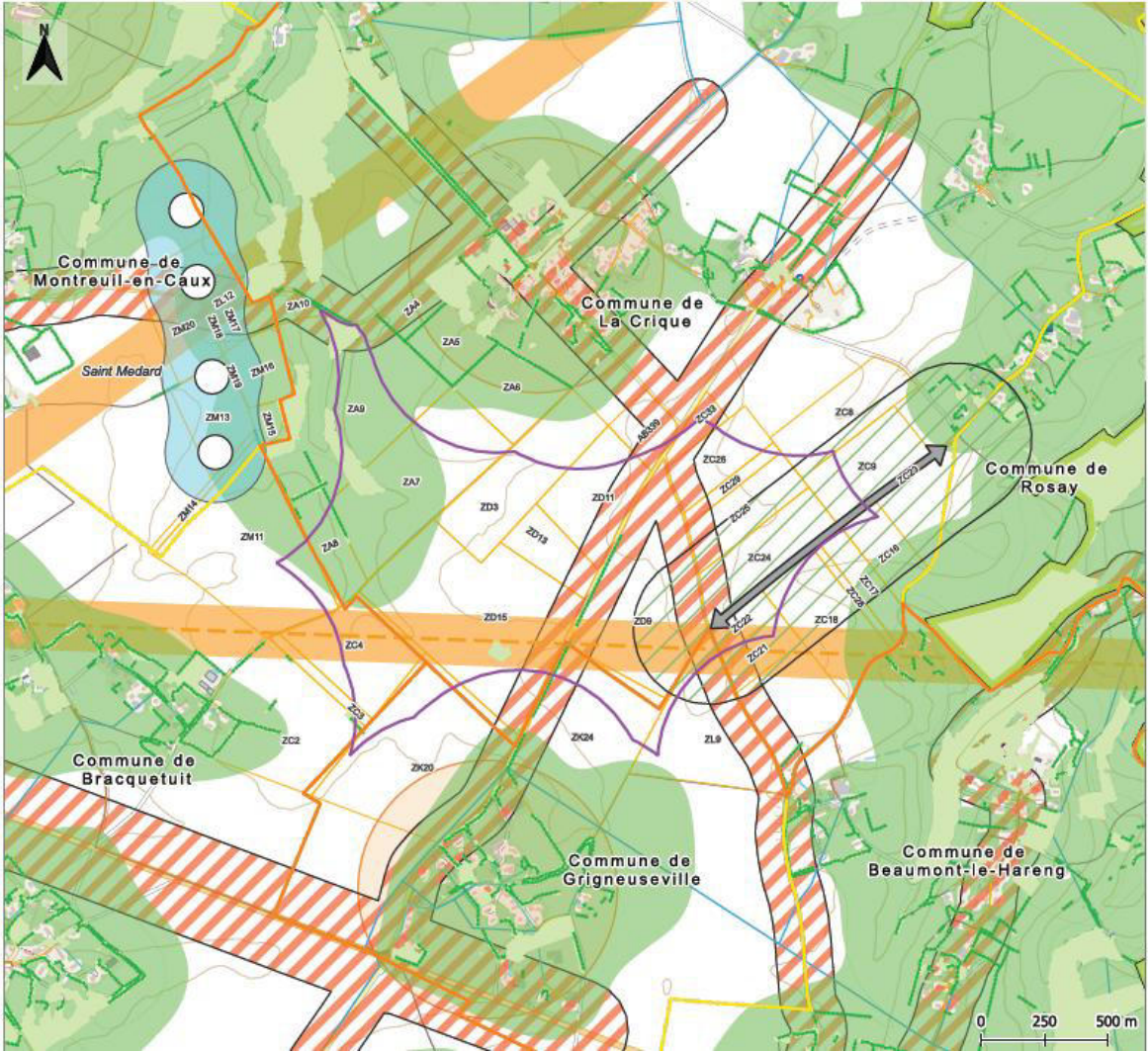
Une activité
aéronautique à prendre
en compte

Signature d'une convention de
partenariat afin de préserver la
zone de pratique de vol libre



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Synthèse des contraintes



CRI - Synthèse des contraintes

Communes concernées : Bracquetuit, Grigneuseville, La Crique

Limites administratives :

- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite d'EPCI
- Limite communale

Parc éolien :

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Parcelle

Contraintes :

- Contexte éolien :
 - Éolienne
- État du parc :
 - Raccordé
 - En construction
 - Autorisé (via AP...)
 - En instruction, dossier déposé

Patrimoine :

- Monument historique

Patrimoine naturel :

- Haie
- Zone de végétation
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- Trame verte
- Sites d'importance communautaire
- JOUE ZSC SIC

Infrastructures :

- Éloignement recommandé des routes (100m ou 200m)
- Réseau électrique aérien moyenne tension
- Faisceau Hertzien (FH)
- Éloignement des FH (100m), adaptable sur consultation

Aéronautique :

- Axe utilisé pour l'activité de vol libre
- Proposition de zone de protection de l'activité Normandie Vol Libre (300m)

Sources : IGN, SEIDER - Réalisation : SEIDER - 09/2025

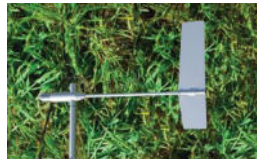




INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Installation d'un mât de mesure anémométrique



Capteur ultrasons

Anémomètre

Thermohygromètre

Girouette

Anémomètre

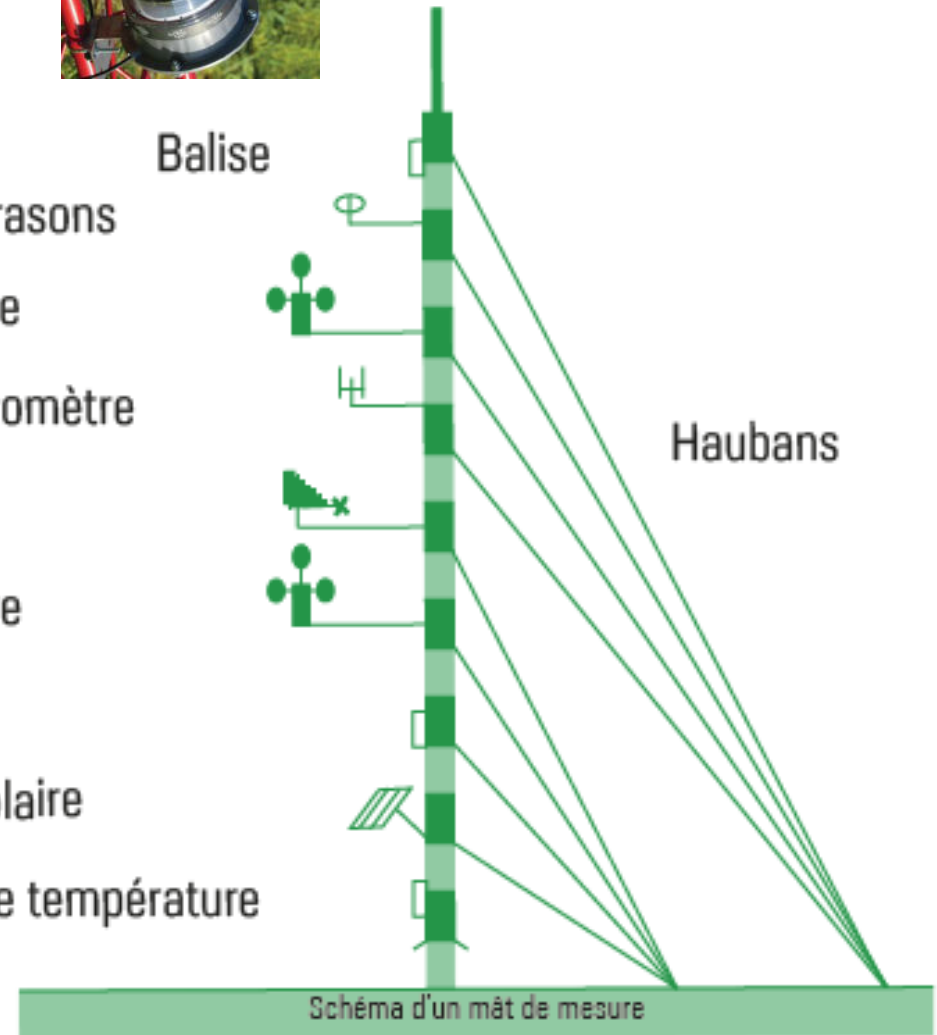
Panneau solaire

Sonde température

Balise

Haubans

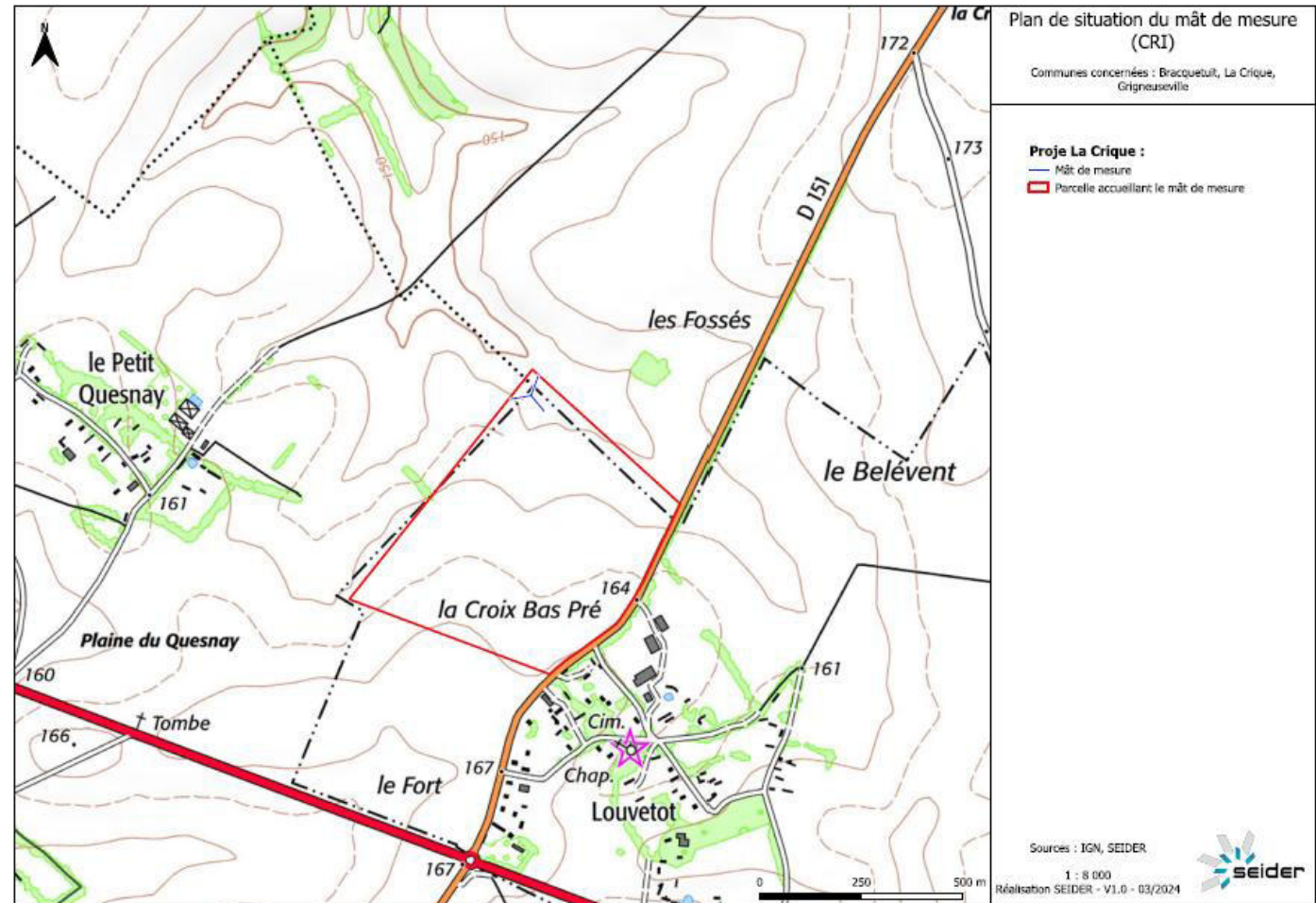
Schéma d'un mât de mesure



INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Installation d'un mât de mesure anémométrique

Installation prévue
en semaine 42
sur la commune
Grigneuseville
(limite de La Crique)
sur un terrain privé



INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Installation d'un mât de mesure anémométrique

Montage en 2 à 3 jours



INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Installation d'un mât de mesure anémométrique

Exemple de démontage d'un mât de mesure
en Normandie (vidéo)





LANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

LANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Des études afin d'évaluer les effets d'un potentiel parc éolien (phase travaux et phase exploitation)

- **Etude sur l'avifaune (oiseaux)**

- Etude bibliographique et sorties terrain afin d'identifier et comptabiliser les espèces et les transits sur la zone
- Etude de l'impact d'un potentiel parc éolien sur les oiseaux

- **Etude sur les chiroptères (chauve-souris)**

- Etude bibliographique, écoutes (micros ultrasons) et sorties terrain afin d'identifier et comptabiliser les individus et les transits sur la zone
- Etude de l'impact d'un potentiel parc éolien sur les chauves-souris

- **Etude Faune et Flore**

- Etude bibliographique et sorties terrain afin d'identifier et comptabiliser les espèces
- Etude de l'impact d'un potentiel parc éolien sur les espèces identifiées

- **Etude paysagère**

- Définition des enjeux par une paysagiste afin de proposer un projet qui s'insère le mieux possible dans le paysage
- Réalisation de photomontages en fonction des scénarios retenus

- **Etude acoustique**

- La réalisation d'un état initial avec la mise en place de sonomètres sur des points d'écoute définis (sélection parmi les habitations les plus proches)
- Modélisation dans un second temps pour s'assurer que l'émergence sonore du bruit des éoliennes est conforme à la réglementation

LANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Planning prévisionnel des études

	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27	août-27	sept-27	oct-27
		★	pose du mât de mesures de vent		★						★				★				Travail de définition des emplacements des éoliennes - Plusieurs variantes	Définition des emplacements retenus des éoliennes	★				★	Envoi du Résumé Non technique aux communes concernées	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat
Avifaune					Inventaires hivernants			Inv. Prénupial et nidification				Inv. Postnuptial									Impacts et Mesures						
Chiroptères								Inventaires terrain													Impacts et Mesures						
Autre Faune et Flore									Inventaires terrain												Impacts et Mesures						
Etude paysagère et photomontages			Identification enjeux						définition des prises de vue, recommandations, analyse des variantes puis prises de vue à l'échelle des sites												Réalisation de photomontages, évaluation des impacts et propositions de mesures.						
Acoustique								mesures en période d'été (15j)							mesures en période d'hiver (15j)						Impacts et Mesures						
		★	Actions d'information auprès des élus et du public																								



INFORMATION DU PUBLIC

INFORMATION DU PUBLIC

- **Bulletin d'information**
- **Site web**
- **Panneaux sur le site du mât de mesure**
- **Actions d'information élus**
- **Communication auprès de la presse**
- **Communication auprès des associations**
- **Organisation de permanences d'information**
(couplage avec campagne de financement participatif envisagé)



2025

2026

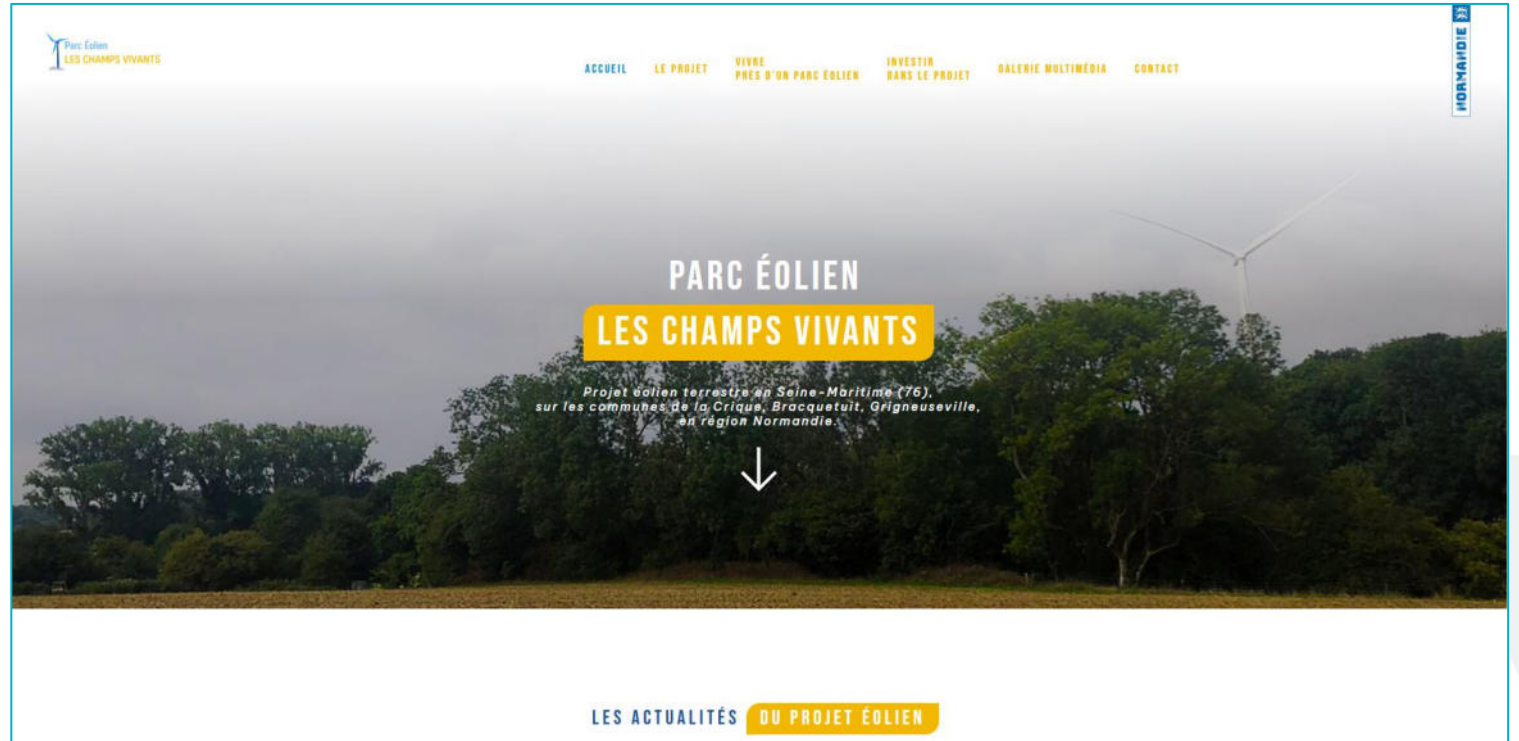
2027

INFORMATION DU PUBLIC

- Site internet

- www.parc-eolien-leschampsvivants.fr

- Mise en ligne le 23 septembre



2025

2026

2027

INFORMATION DU PUBLIC

- Bulletin d'information
- Premier bulletin distribué à partir du 1^{er} octobre dans toutes les boîtes aux lettres sur Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville
- Une diffusion régulière (a minima une fois par an) et à chaque grande étape du projet



2025

2026

2027

INFORMATION DU PUBLIC

- **Panneaux sur le site du mât de mesure**
- **Permettre aux personnes passant à proximité d'identifier l'équipement et d'en comprendre l'utilité**
- **Localisation à définir ensemble**



SEIDER
CONSEIL EN ENERGIE ET MATIÈRE D'ÉNERGIE
POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
ÉOLIENNES ET THERMIQUES SOLAIRES

POURQUOI Y A-T-IL UN MÂT DE MESURE ICI ?

SEIDER et GP JOULE : ensemble pour un avenir durable

Ce mât de mesure que vous observez est le fruit d'un partenariat entre SEIDER et GP JOULE, deux entreprises engagées dans la transition énergétique. Ensemble, elles ont créé l'unité d'avenir Développement (UAD) en 2023, une structure dédiée au développement de projets éoliens normands (Normandie). GP JOULE est une PME française qui assure le développement de projets éoliens dans les territoires. Avec ses quatre agences réparties en Normandie et en Centre-Val-de-Loire, elle accompagne les territoires dans la mise en œuvre de projets éoliens, solaires et hydroélectriques.

SEIDER en chiffres-clés

- 23 collaborateurs
- 4 bureaux
- 35 projets
- 300 MW

SEIDER : des valeurs et un sens du partenariat local

Normandie et Territoires
Place d'acteur et de l'économie locale

ESPRIT D'ÉQUIPE
Développement durable

AUTONOMIE
Innovation

PROXIMITÉ
Responsabilité

EXCELLENCE
Intégrité

Réalisation normande de SEIDER : Développement du parc éolien de la Plaine de Létanot

Commune : Létanot et Létanot-les-Moutiers (Département : Seine-Maritime)
Contexte : Normandie et Létanot-les-Moutiers (Département : Seine-Maritime)
Puissance installée : 10,5 MW
Puissance totale : 21,5 MW
Production annuelle : entre 40 000 et 50 000 MWh
Économies de CO₂ : minimum : 10 000 tonnes en comparaison avec une centrale électrique à cycle combiné au gaz

L'éolien en France et en Normandie

L'énergie éolienne est la 2^e source d'énergie la plus abondante dans notre région : le vent. Avec, surtout, l'éolien : c'est pourquoi de nombreux projets de parcs éoliens sont en cours de développement en Normandie. En 2023, la puissance éolienne terrestre installée en France était de 33 GW, dont 1 GW pour la Normandie. L'éolien terrestre a couvert 33,7 % de la production électrique française.

Position de l'éolien français en Europe

Top 2 classement en puissance installée

Place de l'éolien normand en France

Top 3 classement en puissance installée

Objectifs PPE

Puissance installée en France

Année	2024	2025	2026
Puissance installée (GW)	23	33	40

Objectifs SRADET

Puissance installée en Normandie

Année	2024	2026
Puissance installée (GW)	1	1,7

À quoi sert un mât de mesure éolien ?

C'est un outil de mesure technique et scientifique qui permet de recueillir diverses données utiles pour optimiser l'implantation future d'un parc éolien.

Mesurer le vent et étudier le climat local

Le gisement de vent d'un site est déterminé par ses données météorologiques : direction, vitesse, fréquence de vent, etc. Ces données sont essentielles pour évaluer le potentiel d'un site. Le mât de mesure permet de recueillir ces données et de les transmettre à un système de mesure. Les données sont ensuite analysées pour déterminer le gisement de vent et le potentiel d'un site. Le mât de mesure permet également de recueillir des données sur le climat local : température, humidité, pression, etc. Ces données sont utiles pour évaluer l'impact du climat sur le fonctionnement des éoliennes. Le mât de mesure permet également de recueillir des données sur la production d'énergie : puissance, énergie, etc. Ces données sont utiles pour évaluer le rendement des éoliennes.

Étudier les chauves-souris

Le mât permet aussi d'étudier les chauves-souris en France, qui sont de plus en plus nombreuses. Les données recueillies permettent de mieux connaître leur comportement et leur répartition. Les données sont ensuite analysées pour déterminer le comportement des chauves-souris et leur répartition.

Quels outils se trouvent sur le mât de mesure éolien ?

À côté du mât, le système éolien comporte : les équipements de mesure (anémomètre, lidar, etc.), les équipements de communication (antenne, etc.), les équipements de sécurité (échelle, etc.).

Focus sur les chiroptères (chauves-souris)

Les chauves-souris, ou chiroptères, sont les seuls mammifères au monde capables de voler en battant des ailes. Ce sont des animaux nocturnes qui jouent un rôle important dans l'écosystème. Ils sont particulièrement sensibles aux perturbations humaines. Les données recueillies sur les chauves-souris permettent de mieux connaître leur comportement et leur répartition. Les données sont ensuite analysées pour déterminer le comportement des chauves-souris et leur répartition.

Pour en savoir plus : Visitez le site Internet du Groupe mammalogie normand pour en découvrir plus sur les chiroptères présents en Normandie.

www.gmn.asso.fr

Le cycle de vie d'un parc éolien :

- Exploration
- Études
- Construction
- Financement

Que fait-on des données obtenues par le mât de mesure ?

On constitue un atlas éolien du site, à partir des données du mât. Ces données sont ensuite analysées pour déterminer le gisement de vent et le potentiel d'un site. Les données sont ensuite transmises à un système de mesure. Les données sont ensuite analysées pour déterminer le gisement de vent et le potentiel d'un site.

Une question ? Un commentaire ?

L'équipe SEIDER est à votre disposition pour répondre à vos questions. Contactez-nous par téléphone ou par email.

Bureau Normand : 84 rue Louis Blériot, 76200 Bolo-Guillemet
Téléphone : 02 35 92 47 52

Bureau Centre-Val-de-Loire : 84 rue Louis Blériot, 76200 Bolo-Guillemet
Téléphone : 02 35 92 47 52

2025

2026

2027

INFORMATION DU PUBLIC

- Actions d'information élus
- Communication auprès de la presse
- Communication auprès des associations

2025

2026

2027



INFORMATION DU PUBLIC

- Des évènements

- Découverte du mât de mesure à destination des élus (automne 2025)
- 1ere permanence d'information sur le projet (mi-décembre 2025 ? > A discuter) :
 - Présence de l'équipe sur une après-midi
 - des panneaux pédagogiques
 - des mini conférences
- Des partenariats à envisager :
 - Partenariat avec des associations locales (randonnées, patrimoine, Tennis de table...)
 - Interventions scolaires sur les énergies renouvelables possibles
- Des interventions d'intervenants extérieurs sur des thématiques ciblées (paysage, dérèglement climatique, énergie ...)

2025

2026

2027





RETOMBÉES LOCALES

RETOMBÉES LOCALES

- Campagne de financement participatif

- Permettre aux citoyens résidant à proximité du projet de soutenir le projet et de bénéficier d'un placement financier intéressant en investissant dans une partie des études liées au projet
- Une campagne en partenariat avec des plateformes spécialisées (Kiwai, Enerfip, Lendosphere ...)
- Lancement envisagé après les élections municipales (été/automne 2026)

- Des retombées fiscales liées à l'implantation d'éoliennes sur la commune

- Des retombées liées aux travaux découlant de l'installation d'éoliennes (conventions de voiries, conventions de servitudes ...)

- Des mesures d'accompagnement en lien avec l'efficacité énergétique ou le développement durable

- La participation des communes aux sociétés de projet

RETOMBÉES LOCALES

- Retombées fiscales (liées à l'accueil d'éolienne(s) sur les communes)

SIMULATION DES RETOMBÉES FISCALES POUR UN PARC EOLIEN DE 5 AEROGENERATEURS DE 4MW DE PUISSANCE UNITAIRE :

	CC Bray-Eawy	CC Inter-Caux-Vexin	CC Terroir de Caux	Commune de Bracquetuit (1 éolienne)	Commune de La Crique (3 éoliennes)	Commune de Grigneuseville (1 éolienne)	Département
TFB	708,00 €	292,00 €	195,00 €	4 475,00 €	12 534,00 €	4 381,00 €	Compensation via fraction de TVA
CFE	- €	2 921,80 €	2 917,60 €	- €	- €	- €	- €
CVAE	1 077,19 €	359,06 €	359,06 €	- €	- €	- €	1 592,07 €
IFER	51 060,00 €	17 020,00 €	17 020,00 €	6 808,00 €	20 424,00 €	6 808,00 €	51 060,00 €
Total/an	52 845,19 €	20 592,86 €	20 491,66 €	11 283,00 €	32 958,00 €	11 189,00 €	52 652,07 €
Soit sur 20 ans* :	1 056 903,80 €	411 857,20 €	409 833,20 €	225 660,00 €	659 160,00 €	223 780,00 €	1 053 041,40 €

Simulation non contractuelle basée sur les règles de fiscalité 2024 - *durée de vie estimée d'un parc éolien
Scénario à 5 éoliennes présenté à titre indicatif – le nombre réel d'éoliennes devra s'appuyer sur les résultats des études et de la concertation.

RETOMBÉES LOCALES

- Retombées fiscales (liées à l'accueil d'éolienne(s) sur les communes)

SIMULATION DES RETOMBÉES FISCALES POUR UN PARC EOLIEN DE 3 AEROGENERATEURS DE 4MW DE PUISSANCE UNITAIRE
(SIMULATION AVEC 1 EOLIENNE SUR CHAQUE COMMUNE) :

	CC Bray-Eawy	CC Inter-Caux-Vexin	CC Terroir de Caux	Commune de Bracquetuit (1 éolienne)	Commune de La Crique (1 éolienne)	Commune de Grigneuseville (1 éolienne)	Département
TFB	236,00 €	292,00 €	195,00 €	4 475,00 €	4 178,00 €	4 381,00 €	Compensation via fraction de TVA
CFE	- €	2 921,80 €	2 917,60 €	- €	- €	- €	- €
CVAE	213,50 €	213,50 €	213,50 €	- €	- €	- €	568,00 €
IFER	17 020,00 €	17 020,00 €	17 020,00 €	6 808,00 €	6 808,00 €	6 808,00 €	30 636,00 €
Total/an	17 469,50 €	20 447,30 €	20 346,10 €	11 283,00 €	10 986,00 €	11 189,00 €	31 204,00 €
Soit sur 20 ans* :	349 390,00 €	408 946,00 €	406 922,00 €	225 660,00 €	219 720,00 €	223 780,00 €	624 080,00 €

Simulation non contractuelle basée sur les règles de fiscalité 2024 - *durée de vie estimée d'un parc éolien

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS :

La loi offre la possibilité pour les collectivités d'investir dans le développement des énergies renouvelables en entrant au capital des sociétés de projet de parcs éoliens.

La société de projet est généralement créée dès l'obtention des accords fonciers nécessaires pour l'implantation de 3 éoliennes.

Seider et Lhotellier créeront prochainement une société de projet et devront proposer aux collectivités d'intégrer cette société.



QUESTIONS DIVERSES



CONTACTS

Thibaud Grandsire

thibaud.grandsire@seider-energies.com

Louis Courseaux

louis.courseaux@seider-energies.com



Le secteur de l'éolien connaît aujourd'hui une dynamique importante en France, porté par la volonté de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et de lutter contre le dérèglement climatique. Malgré les tergiversations politiques que l'on observe ces derniers mois, la transition énergétique doit s'accélérer, et nul doute que l'éolien y jouera un rôle clé, en tant qu'énergie renouvelable, propre et abondante.

Au niveau national, la France a fixé des objectifs ambitieux pour augmenter la capacité installée d'énergies renouvelables, visant l'installation de plus de 1500 éoliennes terrestres d'ici 2030.

Chez nous, en Seine-Maritime, le potentiel de développement éolien est encore considérable et représente une opportunité économique et environnementale aux côtés du nucléaire et des autres énergies renouvelables. Les projets que nous voyons naître contribuent à notre indépendance nationale et à la diversification du mix énergétique tout en créant des emplois et en dynamisant le tissu économique local. Cette croissance s'accompagne de défis, tels que la nécessité de développer dans le plus grand respect de l'environnement, de bien intégrer les enjeux locaux, de mieux impliquer les riverains et de garantir une juste répartition de la richesse créée.

Nous prôtons une approche, transparente et participative, pour que cette transition profite à tous, dans le respect de notre environnement et de nos territoires. Dans cet état d'esprit, les éoliennes du projet éolien Les Champs Vivants pourraient d'ici quelques années contribuer à la réussite de notre transition énergétique et à la lutte contre le dérèglement climatique.

Thibaud Grandsire
Chef de projets

Le projet



Depuis plusieurs années, nous étudions l'opportunité de développer un projet éolien sur une zone se situant sur les communes de Bracquetuit, La Crique et Grigneuseville. Entre 2021 et 2024, une première phase d'études cartographiques et de prise de contacts sur le terrain nous a confirmé le potentiel de la zone identifiée.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à démarrer les études environnementales essentielles pour définir les caractéristiques techniques du projet et assurer sa bonne insertion dans son environnement.

Que ce soit le nombre d'éoliennes, leurs tailles, leurs emplacements, rien ne peut être défini sans ces études qui s'étaleront sur plus d'une année et feront l'objet d'une analyse attentive par les services de l'État avant qu'une décision ne soit prise par le préfet.

Ce premier bulletin d'information est le signe de notre volonté de développer ce projet en toute transparence avec le territoire.

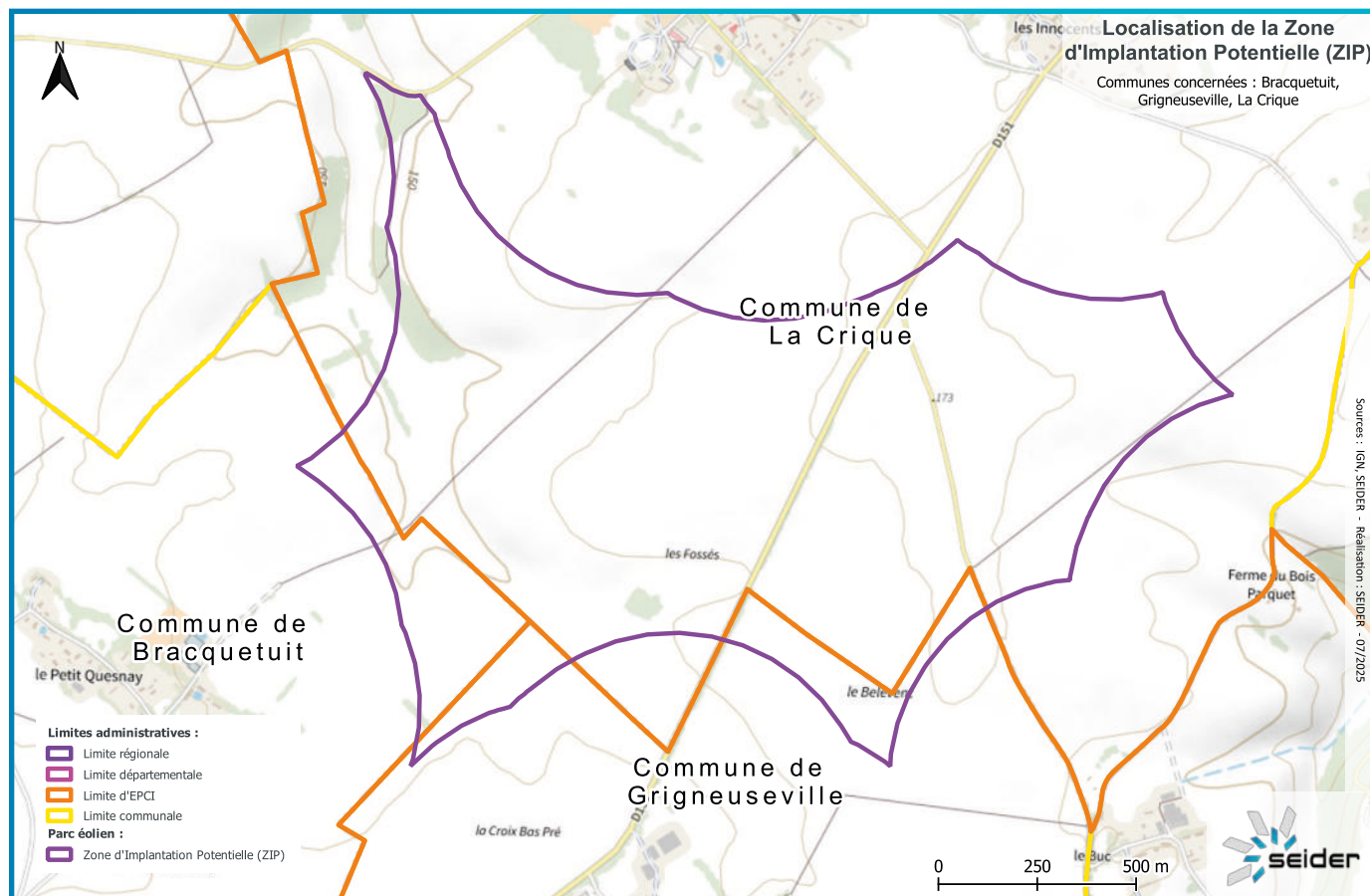
D'autres bulletins seront communiqués tout au long du développement du projet afin de vous informer des dernières actualités et d'encourager le dialogue. Notre équipe reste disponible pour vous rencontrer.

Une des premières étapes du développement de ce projet sera la mise en place d'un mât de mesure anémométrique, que vous verrez prochainement apparaître dans le paysage. S'en suivront plusieurs mois d'études afin de caractériser les spécificités écologiques de la zone et ensuite évaluer les potentiels effets du parc sur son environnement.



Chemin entre La Crique et Bracquetuit

Site identifié

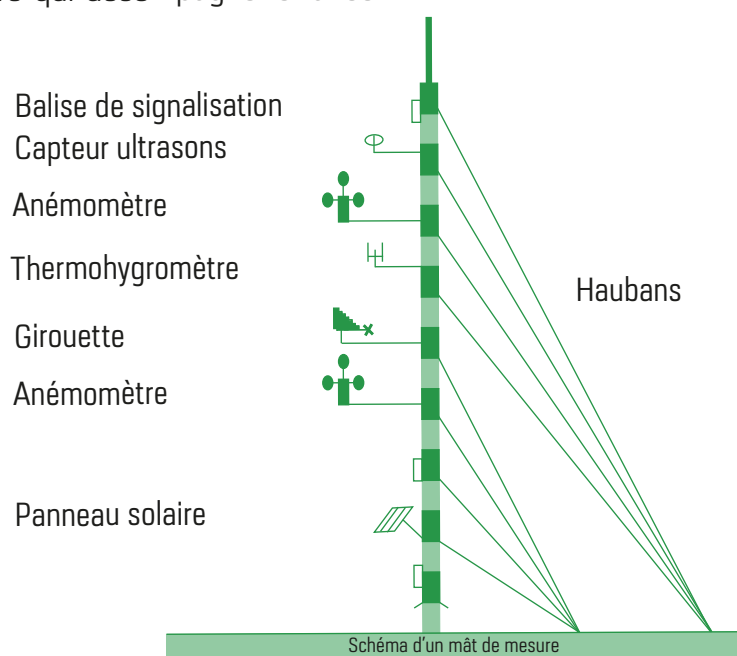


La zone présentant un potentiel éolien que nous avons identifiée, visible sur la carte ci-contre, a été définie en tenant compte de l'éloignement réglementaire minimal de 500 mètres aux habitations.

Les études environnementales, réalisées dans les prochains mois par des experts, permettront de préciser, à l'intérieur de cette zone, les emplacements les plus appropriés pour l'implantation des éoliennes, en tenant compte de tous les enjeux environnementaux, agricoles et techniques.

Pose d'un mât de mesure éolien

A l'issue des premiers contacts avec les élus, les propriétaires et les exploitants agricoles, il a été décidé de poser un mât de mesure qui accompagne le lancement des études sur la zone identifiée.



Un mât de mesure qu'est-ce que c'est ?

Un mât de mesure est un outil technique et scientifique permettant de récolter diverses données utiles afin d'organiser au mieux l'implantation future d'un parc éolien. Il enregistre :

- Les vitesses et répartitions des vents ;
- La température de l'air ;
- L'humidité ;
- La pression atmosphérique.

On y ajoute aussi des capteurs à ultrasons pour étudier notamment en hauteur les chiroptères (chauves-souris), ceci afin de compléter l'étude écologique au sol de ces espèces. Les données récoltées aident au choix des futures éoliennes qui pourraient être implantées en privilégiant des modèles qui correspondent au mieux aux caractéristiques du vent de ce site (robustesse, performance et bruit).

2020

2025

Études de pré-faisabilité

Échanges avec les élus puis les propriétaires et exploitants agricoles

Partenariat avec le Groupe Lhotelier

Installation d'un mât de mesure pour l'éolien

Début des études environnementales

Financement participatif

Préparation du dossier de demande d'autorisation



Concertation et appropriation du projet

L'équipe SEIDER s'engage à maintenir un dialogue ouvert et transparent avec les riverains du projet, et les élus des communes concernées. Nous sommes convaincus que l'établissement d'une concertation précoce avec le territoire est essentiel pour assurer une intégration harmonieuse du projet dans son environnement. Ces échanges nous permettront de recueillir vos connaissances et vos préoccupations afin de prendre en compte au mieux les enjeux locaux, et ce dès les premières étapes du développement du projet.



D'autres moyens d'information seront mis en place et nous réfléchissons dès à présent à l'organisation de plusieurs évènements locaux, tels que :



Parc éolien de la Plaine de Létantot
développé par SEIDER



Une journée de découverte du projet et du mât de mesure



La tenue de permanences d'informations sur le territoire

Site internet

Les Champs Vivants

Retrouvez toutes les informations
sur notre site internet

parceolien-leschampsvivants.fr



Dans une démarche participative, SEIDER propose aussi aux riverains et habitants de la Seine-Maritime de devenir acteurs du projet en participant au financement des études. En investissant une partie de votre épargne lors d'opérations de financement participatif, vous pouvez ainsi bénéficier de retombées économiques directes. Une note d'information spécifique vous sera envoyée et des permanences publiques sur le sujet auront lieu afin de se rencontrer et de répondre directement à vos questions.

Le développement de l'éolien dans le respect de l'environnement

Le développement éolien est soumis à une réglementation stricte. Catégorisées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les éoliennes nécessitent une autorisation spécifique, précédée d'études approfondies.

Sélectionnés pour leur rigueur, les bureaux d'études que nous missionnons, réalisent d'abord un inventaire de l'environnement, appelé « état initial », qui servira de base pour définir les caractéristiques techniques du projet et éviter ou réduire ses impacts potentiels. Les résultats de ces études constituent le dossier de demande d'autorisation environnementale soumis aux services de l'État et à la consultation du public.

Le préfet se basera sur l'ensemble de ce dossier pour autoriser ou non la construction du parc éolien.

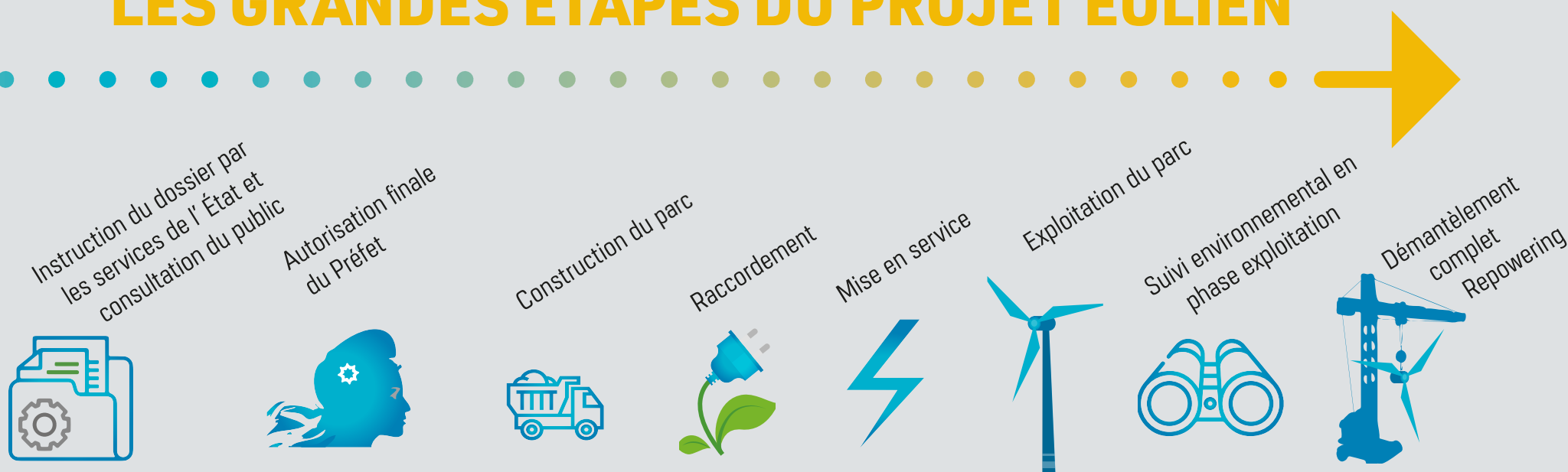
Les principales études porteront sur :

- L'environnement : recensement de la faune et de la flore locale et prise en compte du milieu humain pour intégrer au mieux le projet ;
- Le vent : évaluation du potentiel de production énergétique, grâce au mât de mesure ;
- Le paysage : recensement des éléments paysagers et patrimoniaux existants et intégration du parc éolien au sein de ceux-ci, avec la réalisation de photomontages présentés au public lors de permanences ;
- L'acoustique : mesures et simulations du bruit pour garantir le respect des riverains, avec installation de sonomètres à différentes époques de l'année ;

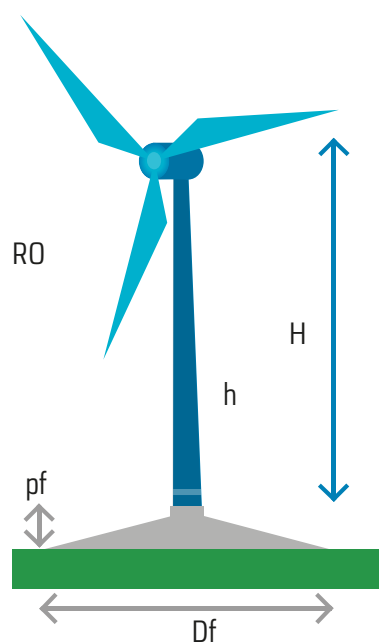
Des études complémentaires (cavités souterraines, hydraulique, diagnostics électriques dans les élevages) peuvent être réalisées selon les spécificités locales.



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



Chiffres-clés d'une éolienne



En Seine-Maritime, la puissance unitaire d'une éolienne est comprise généralement entre 3 et 6 MW. À titre d'information, voici les dimensions approximatives des différentes parties d'une éolienne de technologie récente :

- Hauteur du mât : $h \approx 95\text{m}$
- Longueur des pales : $\approx 60\text{m}$ chacune
- Diamètre du rotor : $RO \approx 120\text{m}$
- Hauteur en bout de pale : $H \approx 150\text{m}$
- Diamètre des fondations : $Df \approx 25\text{m}$
- Profondeur des fondations : $pf : 3\text{m}$.

Vitesses :

- Vitesse de rotation : 2 à 20 tours par minute.
- Vitesse de vent de démarrage : 3m/s soit environ 11km/h .
- Vitesse de vent d'arrêt : 25m/s soit 90km/h .

Une éolienne de 4 MW produit en moyenne 9 200 000 kWh par an soit les besoins en électricité de 1650 foyers au tout électrique ou d'environ 2900 foyers, hors chauffage et eau chaude.

Les dimensions et caractéristiques techniques ci-dessus sont données à titre indicatif. **Seules les études environnementales et techniques à venir pourront déterminer les caractéristiques précises des éoliennes qui seraient installées sur la zone.**

Pourquoi Les Champs Vivants ?

Au cours de la phase préliminaire du développement du projet, notre équipe a rencontré des agriculteurs engagés dans une démarche d'Agriculture de Conservation des Sols (ACS) qui nous ont sensibilisés aux services que peut nous rendre le sol, lorsque l'on s'y intéresse de près et que l'on prend soin de lui.

Les techniques d'agriculture de conservation s'appuient sur 3 piliers que sont le couvert permanent, le non-travail du sol (limitation de l'usage de la charrue) et la diversité végétal, et répondent à des problématiques locales de ruissèlement, d'appauvrissement de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique.

Une partie de la zone d'implantation potentielle se trouvant sur des terres cultivées selon ce principe, nous avons souhaité mettre en lumière cette pratique que nous trouvons vertueuse au travers du nom Les Champs Vivants.

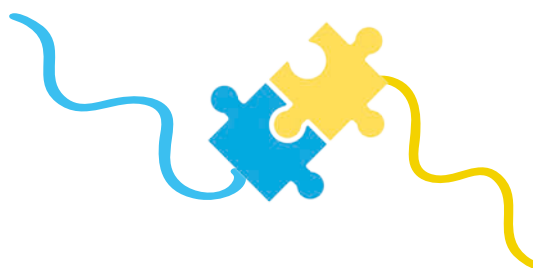
Pour en savoir plus sur l'agriculture de conservation des sols, rendez-vous sur le site de l'APAD .



Seider & Lhotellier : Une collaboration au coeur des territoires

Seider

Créée en juillet 2007 et implantée en Seine-Maritime depuis 2014, SEIDER est une PME qui développe des projets dans les énergies renouvelables et accompagne les territoires dans la transition écologique. Les projets en cours chez SEIDER sont, en France, des parcs éoliens mais aussi des fermes photovoltaïques, et des centrales micro-hydroélectriques. Lors du développement de projet l'accent est mis sur l'information, l'implication collective et le sens du partenariat avec des entreprises locales.



Lhotellier

Créé en 1919 en Normandie, le Groupe Lhotellier est un groupe familial, centenaire et indépendant. Son Président, Paul Lhotellier, représente la 4^{ème} génération d'entrepreneurs de la famille.

Opérateur global en construction, le groupe est expert dans les métiers des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, de la dépollution, du désamiantage, de l'énergie, de l'eau et dans l'immobilier. Propriétaire de ses propres industries et carrières, négociant en matériaux, le groupe propose une offre globale qui s'insère dans l'écosystème de l'aménagement des territoires auprès des acteurs privés et publics.

Nous contacter



SEIDER

Agence de Bois-Guillaume
84 rue Louis Blériot
76230 Bois-Guillaume



02 35 02 67 52



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com

